

Annexe 1 : les fiches actions du PLPDMA des EPCI 23

---

1

**Lutte contre  
le gaspillage  
alimentaire**

1 fiche action

2

**Gestion des  
biodéchets  
et réduction  
des déchets  
verts**

5 fiches action

3

**Allongement  
de la durée  
de vie des  
produits**

5 fiches action

4

**Consomma-  
tion respon-  
sable**

6 fiches action

5

**Réduction  
des déchets  
des entre-  
prises**

3 fiches action

6

**Réduction  
des déchets  
du BTP**

4 fiches action

7

**Eco-  
exemplarité**

2 fiches action

8

**Instruments  
économiques**

3 fiches action

---

## Organiser auprès de divers publics des ateliers sur le gaspillage alimentaire

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers contre le gaspillage alimentaire ;
- > Outiller les usagers dans la lutte anti-gaspillage alimentaire.

### CIBLES

- > Particuliers
- > Scolaires
- > Artisans de bouches
- > Restauration collective

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

En dehors de quelques séances d'animations ponctuelles contre le gaspillage alimentaire auprès de scolaires dans les années 2020, il n'y a jamais eu de véritables actions pour accompagner les usagers des EPCI 23 à lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, les résultats de la caractérisation des OMr ont révélé le rejet à la poubelle de 22 kg/hab de produits alimentaires comestibles.

Afin d'aider les usagers à réduire le gaspillage alimentaire, et maîtriser les coûts de gestion des OMr, le service public leur proposera des activités et des supports de lutte anti-gaspillage alimentaire (recettes fait-maison, batchcooking, guide anti-gaspi...).

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23

- > Assurer la mise en œuvre complète de cette action en mobilisant ses moyens humains, techniques et financiers ;
- > Organiser des animations de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire ;
- > Concevoir, éditer et distribuer aux usagers un guide local anti-gaspillage alimentaire ;
- > Organiser des ateliers culinaires zéro déchet (avec dégustation sur place) avec des recettes et pratiques culinaires anti-gaspillage alimentaire ;
- > Démarcher et associer les acteurs locaux/externes engagés dans la lutte anti-gaspillage alimentaire.

#### Rôle des EPCI de collecte

- > Diffuser auprès des usagers les supports de communication sur les animations/ateliers (y compris en dehors des événements) ;
- > Appuyer la mobilisation des usagers autour des animations/ateliers.

#### Autres partenaires

- > CMA de la Creuse ;
- > Organismes professionnels ;
- > Associations locales engagées dans la prévention des déchets.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **1,06 kg/hab**

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*partout leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte ;
- > Implication des élus et personnels des EPCI de collecte dans la mobilisation des usagers pour avoir un maximum de participants ;
- > Choix d'un lieu et d'un horaire adapté au contexte local des EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre d'acteurs locaux/externes mobilisés/an ;
- > Nombre d'animations organisées/an ;
- > Nombre d'intervenants externes locaux mobilisés/an ;
- > Nombre d'intervenants externes hors territoire mobilisés/an ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de personnes (*grand public*) sensibilisées/an ;
- > Nombre de scolaires sensibilisés/an.
- > Nombre de participants ayant déclaré avoir changé ses habitudes dans son foyer ;
- > Proportion moyenne de diminution du gaspillage alimentaire déclarée par foyer actif ;
- > Part du gaspillage alimentaire dans les OMr d'ici 2030 (*dans les caractérisations*).

## Proposer aux particuliers des composteurs à tarif réduit

### OBJECTIFS

- > Inciter et former les ménages à une gestion de proximité des biodéchets ;
- > Détourner les biodéchets des OMr ;
- > Accroître le taux d'équipement en matériels de gestion de proximité des biodéchets ;
- > Réduire le tonnage des OMr (135 kg/hab d'ici 2030) et maîtriser leur coût de gestion ;
- > Respecter la réglementation ;
- > Offrir aux usagers l'opportunité d'un substitut aux intrants chimiques.

### CIBLES

- > Particuliers

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans un contexte de ruralité et d'une prédominance des maisons individuelles (environ 90%), la pratique du compostage (*en tas en l'occurrence*) fait partie des gestes de prévention des déchets existant sur le territoire (*sur initiative personnelle*). Bien que certains EPCI de collecte aient initié la vente de composteurs individuels aux ménages depuis plusieurs années avant l'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des biodéchets, le

taux d'équipement reste faible (environ 4% en 2023) et le recours à cette solution de réduction des OMr demeure assez marginal. Selon les résultats de la caractérisation des OMr en juillet 2024, les biodéchets compostables s'élèvent à 46 kg/hab.

Il s'agira de donner aux ménages les moyens et outils pour une gestion de proximité de leurs biodéchets.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23

- > Passer des marchés de fournitures de composteurs de différents volumes ;
- > Assurer l'acquisition et la livraison des composteurs aux EPCI de collecte ;
- > Assurer les animations sur le compostage ;
- > Réaliser la facturation aux ménages ;
- > Suivre l'évolution du taux d'équipement ;
- > Trouver une méthode pour évaluer approximativement le tonnage de biodéchets détournés/an.

#### Rôle des EPCI de collecte

- > Communiquer intensément auprès des ménages sur le dispositif de vente à tarif réduit de composteur individuel ;
- > Gérer la relation aux usagers sur le dispositif ;
- > Informer les usagers de la disponibilité de leur composteur et en assurer la livraison ;
- > Alimenter la base de données dédiée à la commande et à la livraison des composteurs ;
- > Diffuser les supports de communication auprès des ménages ;
- > Appuyer la communication de proximité sur le dispositif.

#### Facteurs de réussite

- > Large communication en continu sur le dispositif et la pratique du compostage individuel ;
- > Implication des élus ;
- > Disponibilité du personnel des EPCI de collecte pour la gestion de la relation aux usagers.

#### Contraintes

- > Mise à jour régulière de la base de données de demande de composteurs par les EPCI de collecte.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **16,02 kg/hab**

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de communications/an ;
- > Nombre de marchés de fourniture de composteurs/an ;
- > Nombre de composteurs individuels livrés aux EPCI/an ;
- > Budget alloué/an ;
- > ETP dédié par EPCI/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de composteurs individuels facturés/an ;
- > Taux d'équipement en composteurs/an ;
- > Part de biodéchets compostables dans les OMr d'ici 2030 par rapport à 2024.

## Interdire l'apport de pelouse en déchèteries et en végéteries

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser et inciter les usagers à la valorisation in-situ des déchets verts ;
- > Réduire la quantité de déchets verts collectés en déchèteries ;
- > Maîtriser les coûts de gestion des déchets verts.

### CIBLES

- > Tout public

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Sur le territoire des EPCI de collecte, les déchets verts représentent environ 18% des déchets collectés en déchèteries, dont environ 31% composés de tontes.

Pendant ce temps, il existe d'autres alternatives bénéfiques tant sur le plan environnemental que financier à promouvoir en créant les conditions favorables à leur recours.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : EPCI de collecte

- > Assurer la mise en œuvre complète de l'action en mobilisant ses moyens humains, techniques et financiers.
- > Réaliser des rencontres de retours d'expériences avec d'autres EPCI déjà engagés dans cette dynamique ;
- > Organiser des réunions de sensibilisation et de mobilisation des élus de proximité (*dans chaque EPCI de collecte*) autour de l'initiative ;
- > Réaliser des enquêtes auprès des usagers sur les alternatives de réduction des déchets verts ;
- > Modifier le règlement de collecte en déchèteries ;
- > Communiquer en continu auprès des usagers sur la mise en œuvre de l'action ;
- > Communiquer en continu auprès des usagers sur les pratiques de réutilisation de la tonte au jardin.

#### Rôle d'Evolis 23

- > Inciter chaque EPCI de collecte à la mise en place de l'interdiction de l'apport de pelouse en déchèterie ;
- > Appuyer et conseiller au déploiement de l'action.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > 17 kg/hab

#### Facteurs de réussite

- > Communication et sensibilisation des élus ;
- > Adhésion forte des élus ;
- > Communication et sensibilisation en continu des usagers.

#### Points de vigilance

- > Implication et adhésion des élus de chaque EPCI de collecte ;
- > Habitudes culturelles ancrées à lever.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres organisées (*ou communications réalisées*)/an par Evolis 23 avec chaque EPCI de collecte ;
- > Nombre de rencontres de retours d'expériences réalisées par chaque EPCI de collecte ;
- > Nombre de réunions de chaque EPCI de collecte avec ses élus ;
- > Rapport sur l'enquête réalisé auprès des usagers ;
- > Supports et canaux de communication sur le dispositif ;
- > Nouveau règlement de collecte en déchèterie disponible dans chaque EPCI de collecte ;
- > Budget alloué par chaque EPCI de collecte/an ;
- > ETP dédié par chaque EPCI (*Evolis 23 y compris*)/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de déchèteries n'accueillant plus de pelouse ;
- > Tonnage de déchets verts collecté par EPCI /an.

## Communiquer dans le bulletin municipal sur les bonnes pratiques de réduction des déchets verts

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers sur la réduction des déchets verts ;
- > Faire découvrir et proposer des solutions de réduction à la source des déchets verts.

### CIBLES

- > Tout public

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Transversale à tous les axes du PLPDMA, un accent particulier sera mis sur la communication pour le déploiement de la politique de prévention des déchets du territoire.

Elle favorisera la sensibilisation des usagers et une diffusion la plus large possible des solutions du service

public pour la réduction des déchets.

Ainsi sur la thématique de la réduction des déchets verts, le bulletin municipal sera utilisé pour la diffusion auprès des usagers des solutions de gestion de proximité des déchets verts.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Définir la fréquence de publication dans les bulletins municipaux ;
- > Mettre en place le partenariat avec les mairies des EPCI de collecte ;
- > Assurer la gestion administrative du partenariat avec les mairies partenaires ;
- > Concevoir les supports de communication et les fiches pédagogiques.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Relayer l'initiative auprès des élus (*conseil communautaire*) ;
- > Transmettre aux mairies partenaires le contenu à publier dans le bulletin municipal ;
- > Veiller à la diffusion des bulletins municipaux aux usagers.

#### Autres partenaires

- > CAUE de la Creuse.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > 0,1 kg/hab

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de mairies contactées ;
- > ETP dédié par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de mairies partenaires ;
- > Nombre de conventions signées ;
- > Fréquence de publication dans le bulletin municipal.

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous ses canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte ;
- > Relais de l'information auprès des élus.

## Editer et distribuer un guide sur les pratiques du mulching, de l'écopâturage et du broyage des déchets verts

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers sur la réduction des déchets verts ;
- > Faire découvrir et proposer des solutions de réduction à la source des déchets verts.

### CIBLES

- > Tout public

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Transversale à tous les axes du PLPDMA, un accent particulier sera mis sur la communication pour le déploiement de la politique de prévention des déchets du territoire.

Elle favorisera la sensibilisation des usagers et une diffusion la plus large possible des solutions du service public pour la réduction des déchets.

Ainsi le service public mettra à la disposition des usagers des supports pédagogiques sur le mulching, l'écopâturage et le broyage des déchets.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Entretien du partenariat avec le CAUE de la Creuse ;
- > Concevoir (en partenariat avec le CAUE) et éditer le guide ;
- > Mettre à disposition des EPCI de collecte les guides édités ;

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Communiquer sur l'existence du guide et en assurer la distribution aux usagers.

#### Autres partenaires

- > CAUE de la Creuse ;
- > Associations locales.

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (par tous leurs canaux de communication) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres avec le CAUE de la Creuse ;
- > Nombre de guides mis à la disposition des EPCI de collecte ;
- > Identification des canaux de diffusion des supports de communication ;
- > ETP dédié par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de guides diffusés ;
- > Suivi des usagers ayant retiré le guide.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > Inclus dans le potentiel de réduction de l'action 2.3.

## Informer les artisans des métiers de bouche sur les possibilités de contractualiser avec des éleveurs agréés par la préfecture pour la reprise des restes de produits alimentaires

### OBJECTIFS

- > Réduire la quantité de biodéchets dans les OMr
- > Réduire la production d'OMr
- > Favoriser l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

### CIBLES

- > Artisans des métiers de bouche

### DESRIPTIF DE L'ACTION

Transversale à tous les axes du PLPDMA, un accent particulier sera mis sur la communication pour le déploiement de la politique de prévention des déchets du territoire. Elle favorisera la sensibilisation des usagers et une diffusion la plus large possible des solutions du service public pour la réduction des déchets.

Ainsi, il s'agira d'inciter les artisans des métiers de bouche à donner un second usage à leurs biodéchets auprès des éleveurs agréés.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Concevoir les supports de communication ;
- > Etablir le répertoire (*annuellement actualisé*) des artisans des métiers de bouche sur le territoire ;
- > Elaborer le répertoire (*annuellement actualisé*) des éleveurs agréés susceptibles de reprendre les restes de produits alimentaires ;
- > Réaliser les rencontres de sensibilisation en porte-à-porte des artisans des métiers de bouche ;
- > Encourager et suivre l'engagement des artisans intéressés.
- > Proposer aux artisans de bouche engagés une méthode d'estimation de la quantité de restes alimentaires donnés à un éleveur agréé.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Diffuser les supports de communication auprès des artisans des métiers de bouche ;
- > Appuyer l'élaboration du répertoire des artisans des métiers de bouche du territoire ;
- > Apporter toute autre forme d'appui territorial nécessaire.

#### Autres partenaires

- > Préfecture ;
- > CMA ;
- > Organismes professionnels.

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre d'artisans des métiers de bouche rencontrés et sensibilisés en porte-à-porte ;
- > Un répertoire des artisans des métiers de bouche sur le territoire est disponible ;
- > Un répertoire des éleveurs agréés repreneurs de restes alimentaires est disponible ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre d'artisans des métiers de bouches ayant contractualisé avec un éleveur agréé/an ;
- > Proportion de biodéchets donnés par les artisans de bouche passés à l'action/an.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **Inclus dans le potentiel de réduction de l'action 8.1 et 8.2.**

**Fiche Action 3.1****ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS****Communiquer auprès des habitants sur les solutions concrètes de réemploi sur le territoire****OBJECTIFS**

- > Sensibiliser les usagers au réemploi ;
- > Réduire la quantité des flux en déchèteries.
- > Diffuser auprès des usagers les solutions de réemploi ;

**CIBLES**

- > Particuliers
- > Professionnels

**DESRIPTIF DE L'ACTION**

Transversale à tous les axes du PLPDMA, un accent particulier sera mis sur la communication pour le déploiement de la politique de prévention des déchets du territoire. Elle favorisera la sensibilisation des usagers et une diffusion la plus large possible des solutions du service public pour la réduction des déchets.

Il s'agira de faire connaître aux usagers les solutions de réemploi existant (*y compris pour les aides techniques*) sur le territoire.

**MISE EN OEUVRE****PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte****> Rôle d'Evolis 23 :**

- > Concevoir et éditer un répertoire (*version papier*) des adresses utiles du réemploi et autres supports de communication ;
- > Concevoir une cartographie web des structures du réemploi sur le territoire ;
- > Réaliser les animations et/ou émissions radio éventuelles ;
- > Conventionner au besoin avec les médias pour communiquer ;
- > Gérer les partenariats avec les acteurs locaux du réemploi ;
- > Inviter l'association REVATEC et les ressourceries à certaines animations grand public.

**> Rôle des EPCI de collecte :**

- > Diffuser le répertoire des adresses utiles du réemploi et les supports de communication ;
- > Apporter toute autre forme d'appui territorial nécessaire.

**Autres partenaires**

- > REVATEC ;
- > Ressourceries locales.

**Potentiel de réduction des déchets**

- > **0,86 kg/hab**

**Facteurs de réussite**

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

**Indicateurs de moyens**

- > Nombre de médias locaux sollicités pour la diffusion de l'information ;
- > Nombre d'émissions radio réalisées ;
- > Nombre d'animations réalisées/an ;
- > Un répertoire des structures/adresses utiles du réemploi est disponible ;
- > Une cartographie numérique des structures / adresses utiles du réemploi sur le territoire est disponible ;
- > Nombre d'intervenants externes locaux mobilisés/an ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

**Indicateurs de résultats**

- > Nombre de participants ayant déclaré avoir changé ses habitudes dans son foyer ;
- > Nombre de répertoires des adresses utiles distribués/an ;
- > Evolution tonnage des collectes (*et objets réemployés*) dans les structures du réemploi.



## Réaliser et publier un répertoire de tous les acteurs de la réparation

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers à la réparation ;
- > Réduire la quantité des flux en déchèteries.
- > Diffuser les solutions de réparation auprès des usagers ;

### CIBLES

- > Particuliers
- > Professionnels

### DESRIPTIF DE L'ACTION

Transversale à tous les axes du PLPDMA, un accent particulier sera mis sur la communication pour le déploiement de la politique de prévention des déchets du territoire. Elle favorisera la sensibilisation des usagers et une diffusion la plus large possible des solutions du service public pour la réduction des déchets.

Il s'agira de faire connaître aux usagers les solutions existantes pour prolonger la durée de vie de leurs objets avec la réparation.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Concevoir et éditer (si version papier) l'annuaire de la réparation sur le territoire ;
- > Mettre à la disposition des EPCI un stock de la version papier de l'annuaire de la réparation ;
- > Transmettre aux EPCI de collecte la version numérique de l'annuaire.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Diffuser auprès des usagers l'annuaire de la réparation ;
- > Apporter toute autre forme d'appui territorial nécessaire.

#### Potentiel de réduction des déchets

> Inclus dans le potentiel de réduction de l'action 3.1.

#### Autres partenaires

- > CMA.

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (par tous leurs canaux de communication) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Un annuaire de la réparation est disponible ;
- > Nombre d'annuaires de la réparation livrés aux EPCI ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre d'annuaires de la réparation (version papier) distribués.

## Fiche Action 3.3

## ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

## Organiser des séances de troc d'objets entre particuliers

## OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers au réemploi ;
- > Accroître la pratique du réemploi ;
- > Donner une seconde vie à des objets réemployables ;
- > Réduire la quantité de déchets collectés en déchèteries.

## CIBLES

- > Tout public

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi est l'un des gestes de prévention des déchets déjà en place sur le territoire avec l'organisation de brocantes et la présence des ressourceries locales.

Il s'agira pour le service public de renforcer cette pratique à travers de nouveaux événements dédiés au réemploi sur le territoire.

## MISE EN OEUVRE

## PILOTE : Evolis 23

- > Identifier et inciter des acteurs locaux (*ressourcerie par exemple*) ;
- > Conventionner (*au besoin*) avec un partenaire local pour la réalisation des séances de troc ;
- > Réaliser et diffuser des supports de communication ;
- > Organiser la pesée des objets collectés et réemployés ;
- > Réaliser le décompte des usagers participants.

## Rôle des EPCI de collecte :

- > Diffuser les supports de communication ;
- > Appuyer la mobilisation des usagers ;
- > Appuyer à la logistique sur place.

## Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres avec les acteurs locaux ;
- > Supports de communication mis à disposition des EPCI de collecte ;
- > Canaux et fréquence de diffusion de la communication ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

## Indicateurs de résultats

- > Nombre d'acteurs locaux mobilisés ;
- > Nombre de séances de troc d'objets organisées/an ;
- > Nombre d'usagers participant aux séances/an ;
- > Nombre et nature d'objets collectés/séance ;
- > Proportion d'objets récupérés par nature/séance.

## Autres partenaires

- > Ressourceries locales.

## Potentiel de réduction des déchets

- > **2,12 kg/hab**

## Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

## Installer une zone de réemploi sur les déchèteries

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers au réemploi ;
- > Réduire la quantité de déchets collectés en déchèteries.
- > Accroître la quantité d'objets réemployés ;

### CIBLES

- > Particuliers

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi des objets est l'un des gestes de prévention les plus répandus sur le territoire, avec l'utilisation des ressourceries, des brocantes et des vides-greniers. Toutefois, le rejet en déchèteries d'objets réemployables reste monnaie courante.

Il s'agira de faire évoluer la perception des usagers sur les déchèteries (*dépotoir*) en les dotant de moyens techniques favorisant le réemploi sur place.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : EPCI de collecte

- > Communiquer auprès des usagers sur le dispositif ;
- > Mobiliser les gardiens de déchèteries pour orienter les objets réemployables vers la zone de réemploi ;
- > Réaliser les aménagements et recrutements éventuels nécessaires ;
- > Acquérir et installer un caisson de réemploi où déposer les objets réemployables ;
- > Mobiliser et conventionner avec les ressourceries ou associations locales pour l'animation de la zone de réemploi.

#### Rôle d'Evolis 23

- > Inciter chaque EPCI de collecte à l'installation d'une zone de réemploi dans leurs déchèteries ;
- > Appuyer et conseiller le déploiement de l'action.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **2 kg/hab**

#### Autres partenaires

- > Ressourceries locales.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre d'échanges réalisés par Evolis 23 avec chaque EPCI de collecte/an ;
- > Budget alloué par chaque EPCI de collecte/an ;
- > ETP dédié par chaque EPCI/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre d'EPCI de collecte accompagnés ;
- > Nombre de déchèteries disposant d'une zone de réemploi ;
- > Tonnages d'objets collectés et réemployés par type/an.

#### Facteurs de réussite

- > Implication pérenne des gardiens de déchèteries ;
- > Implication des ressourceries et/ou associations locales.

#### Contraintes

- > Surface non extensible des déchèteries ;
- > Moyens humains et financiers supplémentaires.

**Fiche Action 3.5****ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS****Mettre en place sur les déchèteries une permanence de conseil au réemploi en amont des dépôts dans les caissons****OBJECTIFS**

- > Sensibiliser et encourager les usagers au remploi ;
- > Réduire la quantité de déchets collectés en déchèteries.
- > Accroître la quantité d'objets réemployés ;

**CIBLES**

- > Particuliers

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Depuis plusieurs années, une des ressourceries a mis en place une permanence en déchèterie par l'un de ses agents pour le détournement d'objets potentiellement réemployables vers le caisson de réemploi.

Il s'agira de dupliquer cette initiative sur les autres déchèteries du territoire afin d'offrir aux usagers un appui-conseil de proximité sur le réemploi et la réparation.

**MISE EN OEUVRE****PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte****> Rôle d'Evolis 23 :**

- > Organiser une réunion d'échanges avec l'acteur local expérimentant déjà la permanence en déchèterie ;
- > Explorer et étudier avec les EPCI et les ressourceries leur possibilité interne et les modalités pour une éventuelle mise à disposition d'un agent ;
- > Etudier, le cas échéant, les modalités de la création de postes et le recrutement mutualisé d'agents dédiés ;
- > Financer les postes créés et gérer le recrutement et la formation du personnel dédié ;
- > Former le personnel dédié sur le réemploi ;

**> Rôle des EPCI de collecte :**

- > Organiser des réunions d'échanges avec les gardiens de déchèteries ;
- > Assurer la disponibilité d'un caisson de réemploi en déchèterie ;
- > Encadrer le personnel dédié.

**Autres partenaires**

- > Ressourceries locales.

**Facteurs de réussite**

- > Mise à disposition d'Evolis 23 des moyens par les EPCI de collecte.
- > Bonne coordination des moyens d'Evolis 23 et des EPCI de collecte.

**Indicateurs de moyens**

- > Nombre de réunions d'Evolis 23 avec les ressourceries ;
- > Nombre de réunions d'Evolis 23 avec les EPCI de collecte ;
- > ETP dédié par EPCI ;
- > Budget alloué.

**Indicateurs de résultats**

- > Nombre de déchèteries disposant d'une permanence d'appui-conseil au réemploi ;
- > Quantité d'objets collectés par nature dans les caissons de réemploi en déchèteries/an.

**Potentiel de réduction des déchets**

- > **0,4 kg/hab**

## Communiquer sur les bienfaits du circuit-court et la consommation de produits faits maison

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers à la consommation durable ;
- > Faire découvrir et proposer aux usagers les solutions pour une consommation durable.

### CIBLES

- > Tout public

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communication occupe une place de choix dans le déploiement de la prévention des déchets sur le territoire des nouveaux EPCI. Réalisée sur toute la durée du PLPDMA, elle permettra d'une part, d'améliorer chez les usagers la perception de la différence entre la prévention et le tri des déchets et d'autre part, de diffuser autant que possible les solutions du service public pour la réduction des déchets.

La surconsommation étant l'une des causes principales de la surproduction de déchets, il s'agira entre autres d'inciter les usagers à adopter des pratiques favorables à la réduction des emballages (acheter en vrac, acheter local, etc.).

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Identifier les différents canaux de communication utilisables ;
- > Concevoir les supports de communication ;
- > Identifier et mobiliser les prestataires locaux/externes ;
- > Organiser des animations/ateliers sur les circuits-courts et le faits-maison ;
- > Assurer la gestion administrative du partenariat avec les prestataires locaux ;
- > Mettre à la disposition des EPCI de collecte les supports de communication.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Assurer la diffusion des supports de communication auprès des usagers ;
- > Appuyer la logistique pour l'organisation éventuelle d'animations/ateliers ;
- > Appuyer la mobilisation des usagers.

#### Autres partenaires

- > Ressourceries et acteurs locaux de la prévention des déchets.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **0,006 kg/hab**

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres avec les prestataires locaux ;
- > Nombre de supports de communication mis à la disposition des EPCI de collecte ;
- > Nombre d'animations organisées/an ;
- > Nombre de canaux de communication sollicités pour la diffusion.
- > Nombre d'intervenants externes locaux mobilisés/an ;
- > Nombre d'intervenants externes hors territoire mobilisés/an ;
- > ETP dédié par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Fréquence de diffusion des supports de communication sur la thématique ;
- > Nombre de participants aux animations éventuelles ;
- > Nombre de participants ayant déclaré avoir changé ses habitudes dans son foyer ;
- > Proportion moyenne de diminution des emballages déclarée par foyer actif.

## Communiquer auprès des usagers sur la consommation responsable

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers à la consommation durable ;
- > Diffuser les pratiques de consommation durable ;
- > Réduire la quantité de déchets ménagers assimilés.

### CIBLES

- > Tout public

### DESRIPTIF DE L'ACTION

La communication occupe une place de choix dans le déploiement de la prévention des déchets sur le territoire des nouveaux EPCI. Réalisée sur toute la durée du PLPDMA, elle permettra d'une part, d'améliorer chez les usagers la perception de la différence entre la prévention et le tri des déchets et d'autre part, de diffuser autant que possible les solutions du service public pour la réduction

des déchets.

Il s'agira d'inciter les usagers à une consommation durable en leur proposant des outils et pratiques favorables à la réduction des déchets (*méthode BISOU...*).

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Identifier les différents canaux de communications utilisables ;
- > Concevoir les outils de communication ;
- > Identifier et mobiliser les prestataires locaux/externes ;
- > Assurer la gestion administrative du partenariat avec les prestataires locaux ;
- > Mettre à la disposition des EPCI de collecte, au besoin, les outils de communication ;
- > Assurer la réalisation au besoin d'animation/atelier.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Assurer la diffusion des outils de communication ;
- > Appuyer la logistique pour l'organisation d'éventuels animations/ateliers, si besoin ;
- > Appuyer la mobilisation des usagers.

#### Autres partenaires

- > Ressourceries et acteurs locaux spécialisés prévention des déchets ;
- > Associations locales à vocation sociale ;
- > Presse locale.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **0,65 kg/hab**

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres avec les prestataires locaux ;
- > Nombre d'outils mis à la disposition des EPCI de collecte ;
- > Nombre d'animations organisées/an ;
- > Nombre d'intervenants externes locaux mobilisés/an ;
- > Nombre d'intervenants externes hors territoire mobilisés/an ;
- > Types de canaux de communication sollicités pour la diffusion ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de participants aux animations ;
- > Nombre de participants aux animations, passés à l'action/an ;
- > Proportion moyenne de diminution des emballages déclarée par foyer actif.

## Fiche Action 4.3

## CONSOMMATION RESPONSABLE

## Communiquer sur l'existence et l'utilité des friperies, des ressourceries et des brocantes

## OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers au réemploi/réutilisation ; réutilisation ;
- > Diffuser auprès des usagers les solutions de réemploi/ > Réduire la quantité des flux en déchèteries.

## CIBLES

- > Tout public

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Transversale à tous les axes du PLPDMA, un accent particulier sera mis sur la communication pour le déploiement de la politique de prévention des déchets du territoire. Elle favorisera la sensibilisation des usagers et une diffusion la plus large possible des solutions du service public pour la réduction des déchets.

Il s'agira pour le service public de faire connaître aux usagers les solutions de réemploi existantes sur le territoire.

## MISE EN OEUVRE

**PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte****> Rôle d'Evolis 23 :**

- > Concevoir et éditer (*au besoin*) les supports de communication et d'information ;
- > Transmettre aux EPCI les supports de communication et d'information ;
- > Réaliser les émissions radio éventuelles.

**> Rôle des EPCI de collecte :**

- > Diffuser auprès des usagers les supports de communication et d'information ;
- > Apporter toute autre forme d'appui territorial nécessaire.

**Autres partenaires**

- > Ressourceries et acteurs locaux spécialisés prévention des déchets ;
- > Associations locales à vocation sociale ;
- > Presse locale.

**Potentiel de réduction des déchets**

- > Inclus dans le potentiel de réduction de l'action 4.2

**Facteurs de réussite**

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

**Indicateurs de moyens**

- > Nombre de médias locaux sollicités pour la diffusion de l'information ;
- > Nombre d'émissions radio ;
- > Nombre de supports d'information diffusés/an ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

**Indicateurs de résultats**

- > Evolution tonnage des collectes (*et objets réemployés*) dans les structures du réemploi.

## Créer et diffuser un guide des pratiques locales de prévention et réduction des déchets

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers sur la prévention des déchets ;
- > Faire découvrir et proposer aux usagers les solutions locales de réduction des déchets.

### CIBLES

- > Tout public

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communication occupe une place de choix dans le déploiement de la prévention des déchets sur le territoire des EPCI. Réalisée sur toute la durée du PLPDMA, elle permettra d'une part, d'améliorer chez les usagers la perception de la différence entre la prévention et le tri des déchets et d'autre part, de diffuser autant que possible les solutions du service public pour la réduction des déchets.

Il s'agira pour le service public de diffuser autant que possible auprès des usagers les solutions pour la réduction des déchets, tout en valorisant les solutions locales déjà existantes.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Mobiliser les acteurs locaux spécialisés dans la prévention des déchets ;
- > Répertorier (en partenariat avec les acteurs locaux) les pratiques locales de prévention des déchets ;
- > Concevoir et éditer le guide des pratiques locales de prévention des déchets ;
- > Mettre à la disposition des EPCI un stock de guides des pratiques locales de prévention des déchets.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Diffuser l'information auprès des usagers ;
- > Assurer la distribution du guide aux usagers.

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (par tous leurs canaux de communication) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de guides livrés par les EPCI de collecte ;
- > ETP dédié par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de guides distribués/an ;
- > Nombre d'usagers ayant déclaré avoir changé leurs habitudes dans leur foyer ;
- > Proportion moyenne de diminution des déchets déclarée par foyer actif.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > Inclus dans le potentiel de réduction de l'action 4.2



## Organiser des animations sur les avantages de la consommation d'eau du robinet

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers à la consommation durable ;
- > Diffuser auprès des usagers les alternatives à l'eau en
- bouteille ;
- > Réduire la quantité d'emballages plastiques.

### CIBLES

- > Tout public

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communication occupe une place de choix dans le déploiement de la prévention des déchets sur le territoire des EPCI. Réalisée sur toute la durée du PLPDMA, elle permettra d'une part, d'améliorer chez les usagers la perception de la différence entre la prévention et le tri des déchets et d'autre part, de diffuser autant que possible les solutions du service public pour la réduction des déchets.

Il s'agira pour le service public d'inciter les usagers à réduire leur consommation d'emballages plastiques à travers la consommation de l'eau du robinet.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Concevoir les supports de communication ;
- > Mobiliser les prestataires locaux/externes si besoin ;
- > Gérer le partenariat avec les prestataires locaux/externes ;
- > Mettre à la disposition des EPCI de collecte les supports de communication ;
- > Assurer la réalisation des animations.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Assurer la diffusion des supports de communication auprès des usagers ;
- > Appuyer la logistique pour l'organisation des animations ;
- > Appuyer la mobilisation des usagers.

#### Autres partenaires

- > Ressourceries locales ;
- > Associations locales à vocation sociale ;
- > Autres acteurs locaux spécialisés prévention des déchets.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **0,04 kg/hab**

#### Facteurs de réussite

- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*par tous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres avec les prestataires locaux ;
- > Nombre d'animations organisées/an ;
- > Nombre d'intervenants externes hors territoire mobilisés/an ;
- > Nombre d'intervenants externes locaux mobilisés/an ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre d'animations réalisées/an ;
- > Nombre de participants aux animations/an ;
- > Nombre de participants ayant déclaré avoir changé leurs habitudes dans leur foyer ;
- > Proportion moyenne de diminution des emballages plastiques déclarée par foyer actif.

## Organiser des sensibilisations ponctuelles des consommateurs sur leurs gestes d'achats dans les supermarchés

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser à la réduction des emballages plastiques ;
- > Diffuser auprès des usagers les alternatives aux emballages plastiques ;
- > Réduire la quantité d'emballages plastiques.

### CIBLES

- > Tout public

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communication occupe une place de choix dans le déploiement de la prévention des déchets sur le territoire des EPCI. Réalisée sur toute la durée du PLPDMA, elle permettra d'une part, d'améliorer chez les usagers la perception de la différence entre la prévention et le tri des déchets et d'autre part, de diffuser autant que possible les solutions du service public pour la réduction des déchets.

Il s'agira pour le service public d'inciter les usagers à réduire leur consommation d'emballages plastiques à travers leurs gestes d'achats.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Concevoir les supports de communication ;
- > Mobiliser les prestataires locaux si besoin ;
- > Assurer la gestion administrative du partenariat avec les prestataires locaux ;
- > Mettre à la disposition des EPCI les supports de communication ;
- > Assurer la réalisation des animations ;
- > Réaliser au besoin les émissions de radio.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Assurer la diffusion des supports de communication auprès des usagers ;
- > Appuyer la logistique pour l'organisation des animations ;
- > Appuyer la mobilisation des usagers.

#### Indicateurs de moyens

- > Canaux de communication utilisés pour la diffusion de l'information ;
- > Nombre d'animations organisées/an ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de supermarchés locaux partenaires ;
- > Nombre d'usagers sensibilisés /an ;
- > Nombre d'animations réalisées/an ;
- > Nombre de participants ayant déclaré avoir changé leurs habitudes dans leur foyer ;
- > Proportion moyenne de diminution des emballages plastiques déclarée par foyer actif.

#### Autres partenaires

- > Supermarchés locaux.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **0.32 kg/hab**

## Mettre en place le compostage en établissement pour les professionnels

### OBJECTIFS

- > Accompagner les usagers non-ménagers sur l'obligation du tri à la source des biodéchets ;
- > Détourner les biodéchets des OMr en développant une gestion de proximité ;
- > Accroître le taux d'équipement en matériels de gestion de proximité des biodéchets ;
- > Réduire le tonnage des OMr (135 kg/hab d'ici 2030) et maîtriser leur coût de gestion ;
- > Respecter la réglementation.

### CIBLES

- > Professionnels

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La quasi-totalité des professionnels (*petits ou gros producteurs de biodéchets*) font prendre en charge leurs OMr et emballages par les EPCI de collecte. De plus, très peu d'entre eux compostent ; ils mélangent leur production de biodéchets avec les OMr. Par conséquent, cela contribue au tonnage élevé des OMr sur le territoire (234 kg/hab).

Avec les obligations législatives imposant le tri à la source des biodéchets pour tout producteur, il faut accompagner ces usagers non ménagers à une gestion de proximité de leurs biodéchets.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23

- > Acquérir les composteurs ;
- > Réaliser les études préalables pour les professionnels demandeurs d'un point de compostage en établissement ;
- > Sensibiliser et former les professionnels à la pratique du compostage en établissement ;
- > Installer le point de compostage autonome en établissement ;
- > Réaliser le suivi et l'entretien du point de compostage autonome si la catégorie d'appartenance du professionnel le permet ;
- > Réaliser la facturation du composteur selon la catégorie du professionnel ;
- > Trouver une méthode pour évaluer approximativement le tonnage de biodéchets détournés ou aider chaque professionnel à l'estimer.

#### Rôle des EPCI de collecte :

- > Communiquer en continu auprès de chaque groupe de professionnels ;
- > Recueillir les besoins des professionnels en matière de compostage et gérer les relations avec eux ;
- > Informer de la disponibilité du composteur et en assurer la livraison ;
- > Alimenter la base de données dédiée à la commande et à la livraison des composteurs ;
- > Diffuser les supports de communication ;
- > Appuyer la communication de proximité sur le dispositif.

#### Facteurs de réussite

- > Communication effectuée et continue ;
- > Implication des élus ;
- > Disponibilité du personnel des EPCI de collecte pour la gestion de la relation aux professionnels ;
- > Mise à jour régulière de la base de données de demande de composteurs par les EPCI de collecte.

#### Indicateurs de moyens

- > Répertoire annuel actualisé des professionnels producteurs de biodéchets ;
- > Nombre de communications et d'informations/an ;
- > Nombre de marchés de fourniture de composteurs réalisés/an, dont lot spécifique grande capacité ;
- > Budget alloué/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de points de compostage installés en établissement/an ;
- > Taux de consommation du budget alloué/an ;
- > Taux d'équipement/an ;
- > Proportion de biodéchets détournés par chaque professionnel accompagné/an.

#### Autres partenaires

- > CMA
- > CCI

#### Potentiel de réduction des déchets

> **7,85 kg/hab**

## Fiche Action 5.2

## RÉDUCTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES

## Mettre en place le prêt ou la location d'un kit d'éco-manifestation aux usagers

## OBJECTIFS

- > Sensibiliser les usagers à l'éco-manifestation ;
- > Développer l'écomanifestation ;
- > Réduire l'utilisation des objets à usage unique ;
- > Réduire la quantité des OMr.

## CIBLES

- > Professionnels
- > Particuliers

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le territoire des EPCI 23 dispose d'un tissu associatif important et très dynamique. Vecteur de liens sociaux, il donne lieu à l'organisation de nombreuses manifestations et événements ponctuels et éphémères drainant du monde.

Ces événements sont également à l'origine d'une utilisation importante d'objets à unique la plupart du temps. Il s'agira pour le service public de mettre en place un dispositif favorable à l'utilisation des objets réutilisables en lieu et place de ceux à usage unique lors des manifestations.

## MISE EN OEUVRE

## PILOTE : Evolis 23

- > Clarifier avec les EPCI de collecte la composition des kits d'écomanifestation et la nature du dispositif à mettre en place (*prêt gratuit ou location facturée/gratuite*) ;
- > Acquérir les matériels nécessaires en fonction des éléments constituant le kit d'écomanifestation ;
- > Concevoir et mettre à la disposition des EPCI de collecte les supports de communication ;
- > Définir la méthode d'évaluation du gisement de déchets évités par manifestation ;
- > Identifier en partenariat avec les EPCI de collecte, les acteurs locaux pour la livraison éventuelle des kits et le lavage des composantes du kit.

## Rôle des EPCI de collecte :

- > Mettre à disposition les moyens pour l'accompagnement territorial (*relation aux usagers*) ;
- > Diffuser auprès des usagers les supports de communication sur l'écomanifestation et le dispositif en place ;
- > Recenser les manifestations récurrentes sur le territoire et les associations organisatrices.

## Autres partenaires

- > ESAT ;
- > Ressourceries locales.

## Facteurs de réussite

- > Mobilisation de partenaires locaux ;
- > Transmission effective des supports de communication aux EPCI de collecte ;
- > Optimisation (*partous leurs canaux de communication*) de la diffusion des supports de communication par les EPCI de collecte.

## Indicateurs de moyens

- > Nombre de réunion avec les EPCI 23 sur la mise en place du dispositif ;
- > Nombre de supports de communication réalisés ;
- > Stock par type de matériels/objets constituant le kit d'écomanifestation ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

## Indicateurs de résultats

- > Nombre par type de matériels/objets du kit d'écomanifestation prêtés ou loués/an ;
- > Nombre de conventions de prêt ou de location de kit d'éco-manifestations/an.

## Potentiel de réduction des déchets

- > **0,07 kg/hab**

**Fiche Action 5.3****RÉDUCTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES****Sensibiliser les commerces au don ou à la vente à tarif réduit des chutes de produits et des invendus****OBJECTIFS**

- > Réduire le gaspillage de produits alimentaires et non alimentaires ;
- > Réduire la production d'OMr et de Déchets Ménagers et Assimilés.

**CIBLES**

- > Commerces

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Transversale à tous les axes du PLPDMA, un accent particulier sera mis sur la communication pour le déploiement de la politique de prévention des déchets du territoire. Elle favorisera la sensibilisation des usagers et une diffusion la plus large possible des solutions du service public pour la réduction des déchets.

Ainsi, conformément à la loi AGECE, le service public incitera les commerces à l'adoption de pratiques pouvant les aider à lutter contre le gaspillage et qui bénéficieront à d'autres acteurs locaux (*associations, ressourceries, etc.*).

**MISE EN OEUVRE****PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte****> Rôle d'Evolis 23 :**

- > Concevoir les supports de communication (*y compris sur la législation en vigueur*) ;
- > Conventionner au besoin avec les médias ;
- > Elaborer le répertoire des associations caritatives ;
- > Réaliser les rencontres de sensibilisation en porte-à-porte des commerces ;
- > Réaliser les émissions radio ;
- > Identifier et proposer aux commerces une méthodologie d'évaluation du gisement de déchets détournés grâce à la mise en place des pratiques.

**> Rôle des EPCI de collecte :**

- > Diffuser les supports de communication auprès des commerces ;
- > Appuyer l'élaboration du répertoire des associations caritatives sur le territoire ;
- > Apporter toute autre forme d'appui territorial nécessaire.

**Indicateurs de moyens**

- > Nombre de rencontres en porte-à-porte réalisées ;
- > Nombre d'émissions radio réalisées ;
- > ETP consacré par chaque EPCI.

**Indicateurs de résultats**

- > Nombre de commerces ayant mis en place le dispositif ;
- > Evolution de la proportion de déchets évités par les commerces passés à l'action/an.

**Autres partenaires**

- > CMA ;
- > CCI ;
- > Autres organismes professionnels.

**Potentiel de réduction des déchets**

- > **0,03 kg/hab**

## Appuyer la structuration de la filière de réemploi des matériaux du BTP

### OBJECTIFS

- > Favoriser une synergie d'actions sur le réemploi des matériaux du BTP ;
- > Développer la filière du réemploi des matériaux du BTP.

### CIBLES

- > Acteurs locaux de la prévention des déchets

### DESRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi des matériaux du BTP connaît peu à peu un développement avec les activités de ReMaBat. Cependant, ce mode de consommation n'est pas encore ancré dans les habitudes des usagers (*tout type*) et peu

d'acteurs locaux se mobilisent autour de la filière. Il s'agira donc de susciter et de créer des conditions favorables au développement de la filière.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23

- > Identifier et inciter un acteur local ou un bureau d'étude à conduire une étude de faisabilité (*et prospectives*) sur le développement de la filière du réemploi des matériaux du BTP à l'échelle départementale qui soit participative et inclusive avec les acteurs déjà existants ;
- > Discuter des résultats de l'étude en comité de pilotage ;
- > Elaborer un plan de développement d'un réseau de matériauthèque ;
- > Appuyer l'organisation de formations techniques à destination des partenaires locaux engagés dans la filière ;
- > Mobiliser les acteurs publics (*et privés*) pour l'inclusion du réemploi des matériaux du BTP dans leur schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) ;
- > Appuyer le développement et le déploiement d'une stratégie marketing propre à la filière ;
- > Appuyer le développement d'une stratégie de communication sur les réalisations dans la filière ;
- > Organiser ou appuyer l'organisation d'une rencontre annuelle de réflexion et de partage d'expériences sur la filière ;
- > Appuyer l'organisation des visites de travail avec les acteurs de la filière sur d'autres territoires (*hors La Creuse*).

#### Rôle des EPCI de collecte :

- > Appuyer la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des usagers ;
- > Appuyer la mobilisation des acteurs locaux potentiels.

#### Facteurs de réussite

- > Création et sécurisation d'un climat de confiance entre tous les acteurs

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres d'Evolis 23 avec les acteurs locaux de la prévention des déchets ;
- > Nombre d'acteurs publics et privés rencontrés ;
- > Nombre de formations techniques organisées ;
- > Un plan marketing et un plan de communication sur la filière sont disponibles ;
- > Budget alloué ;
- > ETP consacrés par chaque EPCI.

#### Indicateurs de résultats

- > Rapport de l'étude prospective sur le développement de la filière ;
- > Nombre de partenaires locaux engagés dans le développement de la filière ;
- > Evolution du type d'apporteur et de clients des structures spécialisées dans le réemploi des matériaux du BTP/an ;
- > Nombre d'acteurs locaux formés en fonction des besoins de formation exprimés ou identifiés/an ;
- > Nombre de participants aux rencontres de réflexion ou de partage d'expérience sur la filière/an ;
- > Rapport annuel d'activités des acteurs locaux engagés dans la filière.

#### Autres partenaires

- > CMA
- > CCI
- > Conseil départemental
- > Région Nouvelle Aquitaine
- > Ressourceries locales
- > Organismes professionnels

#### Potentiel de réduction des déchets

- > Inclus dans le potentiel de réduction de l'action 6.2.

## Soutenir la création et la duplication d'un réseau de matériauthèques

### OBJECTIFS

- > Améliorer la couverture du territoire en matériauthèques ;
- > Offrir aux usagers les moyens de réemployer les matériaux du BTP ;
- > Accroître la quantité de matériaux de BTP réemployés.

### CIBLES

- > Particuliers
- > Professionnels

### DESRIPTIF DE L'ACTION

L'installation de ReMaBaT comme matériauthèque sur le territoire a enclenché un nouveau dynamisme pour le réemploi des matériaux du BTP. Parallèlement aux deux ressourceries classiques qui disposent dans leur magasin d'un petit rayon dédié au réemploi des matériaux du BTP, ReMaBaT permet de toucher plusieurs sources de réemploi des matériaux du BTP (*travaux de démolition et de rénovation ; collecte en porte-à-porte,...*).

Cependant, avec l'insuffisance des moyens de ReMaBaT ne lui permettant pas de couvrir l'ensemble du territoire (*vaste avec beaucoup d'habitats dispersés*), ces initiatives isolées seront analysées pour imaginer un réseau efficace de structures de réemploi des matériaux du BTP sur tout le territoire.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23

- > Rechercher et mobiliser de potentielles ressources financières extérieures ;
- > Identifier, mobiliser et inciter les acteurs locaux pouvant porter la mise en place et le fonctionnement des nouvelles matériauthèques ;
- > Apporter un appui financier et technique aux porteurs des nouvelles matériauthèques ;
- > Mettre en œuvre et évaluer le plan de développement du réseau de matériauthèque.

#### Rôle des EPCI de collecte :

- > Diffusion des supports de communication ;
- > Appuyer la mobilisation des acteurs locaux potentiels porteurs de matériauthèques.

#### Autres partenaires

- > ReMaBat
- > Ressourceries locales
- > ADEME
- > Région Nouvelles Aquitaine

#### Facteurs de réussite

- > Mobilisation et incitation des acteurs locaux pour le portage de nouvelles matériauthèques.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre d'acteurs locaux potentiels porteurs contactés ;
- > Nombre de réunions avec les acteurs locaux ;
- > ETP dédié par chaque EPCI ;
- > Budget alloué.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre et localisation des matériauthèques opérationnelles sur le territoire (hors ReMaBaT)
- > Quantité de matériaux du BTP réemployables collectés/an ;
- > Quantité de matériaux du BTP réemployés/an ;
- > Nombre d'emplois créés par le réemploi des matériaux du BTP.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **3 kg/hab**

**Fiche Action 6.3****RÉDUCTION DES DÉCHETS DU BTP****Mettre en place une zone de gratuité dédiée aux matériaux réemployables sur les déchèteries, pour proposer les chutes et restes de chantier aux usagers****OBJECTIFS**

- > Sensibiliser et encourager les usagers au emploi des matériaux du BTP ;
- > Accroître la quantité de matériaux du BTP réemployés ;
- > Réduire les déchets de déchèteries.

**CIBLES**

- > Particuliers

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le réemploi des objets est l'un des gestes de prévention les plus répandus sur le territoire, avec l'utilisation des ressourceries, des brocantes et des vides-greniers. Toutefois, le rejet en déchèteries d'objets réemployables reste monnaie courante.

Il s'agira pour le service public d'ajouter aux déchèteries une fonction de réemploi afin de détourner les objets réemployables des filières de traitements des déchets de déchèteries.

**MISE EN OEUVRE****PILOTE : EPCI de collecte**

- > Assurer la mise en œuvre complète de l'action en mobilisant ses moyens humains, techniques et financiers ;
- > Réaliser une étude de faisabilité ;
- > Inciter les EPCI de collecte à la mise en place de la zone de gratuité ;
- > Identifier et aménager en déchèterie un espace dédié ;
- > Définir la charte d'utilisation de la zone de gratuité ;
- > Communiquer auprès des usagers sur la mise en place de la zone de gratuité ;
- > Assurer le respect de la charte d'utilisation de la zone de gratuité ;
- > Mobiliser et impliquer les gardiens de déchèterie ;

**Rôle d'Evolis 23 :**

- > Inciter chaque EPCI de collecte à la mise en place de la zone de gratuité en déchèterie ;
- > Appuyer et conseiller le déploiement de l'action.

**Autres partenaires**

- > Ressourceries locales.

**Contraintes :**

- > Exiguïté des déchèteries ;
- > Moyens humains et financiers supplémentaires ;
- > Implication pérenne des agents de déchèteries.

**Indicateurs de moyens**

- > Nombre de rencontres organisées (ou communications réalisées) par Evolis 23 avec chaque EPCI de collecte/an ;
- > Budget alloué par chaque EPCI de collecte/an ;
- > ETP dédié par chaque EPCI/an.

**Indicateurs de résultats**

- > Nombre d'EPCI accompagnés à la mise en place d'une zone de gratuité ;
- > Nombre de déchèteries disposant d'une zone de gratuité des matériaux du BTP ;
- > Tonnages de matériaux réemployables du BTP collectés et réemployés/an.

**Potentiel de réduction des déchets**

- > **2,84 kg/hab**



## Fiche Action 6.4

## RÉDUCTION DES DÉCHETS DU BTP

## Organiser une brocante des matériaux du BTP

## OBJECTIFS

- > Sensibiliser et engager les professionnels du BTP dans la prévention des déchets ;
- > Donner une seconde vie aux matériaux réemployables du BTP ;
- > Sensibiliser les usagers au réemploi des matériaux du BTP ;
- > Réduire la quantité d'encombrants collectés en déchèteries ;
- > Faire faire des économies aux usagers (*professionnels et particuliers*).

## CIBLES

- > Professionnels du BTP
- > Tout public

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

En France, les déchets du BTP représentent 74% des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), dont 7% proviennent de la construction. Sur le territoire des EPCI 23, les gravats et encombrants représentent 52% des déchets collectés en déchèteries, soit le quart des DMA sur le territoire.

Malgré l'existence d'une matériauthèque de quelques ressourceries disposant d'un petit rayon de réemploi de certains matériaux du BTP, le réemploi des matériaux du

BTP reste embryonnaire.

Réaliser une brocante des matériaux permettra de sensibiliser tous les usagers au réemploi des matériaux et de leur proposer une solution de proximité.

Il s'agira pour le service public d'inciter les commerçants et artisans locaux du BTP à l'organisation de journée de déstockage sur leurs invendus.

## MISE EN OEUVRE

## PILOTE : Evolis 23

- > Préparer et soumettre le projet à l'EITNA (*Ecologie Industrielle et Territoriale en Nouvelle Aquitaine*)
- > Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication ;
- > Identifier et mobiliser d'autres partenaires techniques et financiers ;
- > Identifier et mobiliser des partenaires relais territoriaux ;
- > Identifier et mobiliser les professionnels du BTP ;
- > Réaliser l'accompagnement des professionnels volontaires pour participer à l'action ;
- > Inaugurer l'évènement ;
- > Réaliser et diffuser le bilan.

## Rôle des EPCI de collecte :

- > Diffusion des supports de communication ;
- > Appuyer la logistique.

## Autres partenaires

- > Région Nouvelle Aquitaine ;
- > ADEME ;
- > ReMaBaT.

## Potentiel de réduction des déchets

- > 0,96 kg/hab

## Facteurs de réussite

- > Identifier le coordinateur de l'évènement ;
- > Recourir aux retours d'expériences et à l'accompagnement technique de l'EITNA ;
- > Maximiser la communication ;
- > Accompagner les EPCI dans la mobilisation des usagers (*professionnels et particuliers*).

## Indicateurs de moyens

- > Nombre de professionnels du BTP contactés/rencontrés ;
- > Nombre de projets de brocantes aux matériaux soumis et validés à l'EITNA/an ;
- > Nombre de brocantes aux matériaux réalisées/an ;
- > ETP consacré à l'action ;
- > Budget consacré à l'action.

## Indicateurs de résultats

- > Nombre de professionnels participants ;
- > Nombre de points de vente durant la durée de l'évènement ;
- > Nombre de visiteurs durant l'évènement ;
- > Quantité de matériaux du BTP réemployés (= quantité vendue ou donnée) durant l'évènement.

## Organiser des journées de troc d'objets réemployables entre agents de chaque collectivité

### OBJECTIFS

- > Sensibiliser et impliquer le personnel des collectivités dans le déploiement de la prévention des déchets ;
- > Faire de l'administration territoriale un lieu d'assimilation et d'appropriation de la prévention des déchets ;
- > Conduire la collectivité dans une démarche zéro déchet ;
- > Favoriser l'entraide et le développement des liens sociaux entre les agents.

### CIBLES

- > EPCI de collecte
- > Mairies des EPCI de collecte

### DESRIPTIF DE L'ACTION

Avec l'existence de ressourceries, vides-greniers, brocantes... le réemploi est l'un des gestes de prévention déjà présent chez nombre d'usagers. Cependant, l'implication du personnel des collectivités dans les actions de prévention portées par le service public reste assez marginale.

De plus, pour des motifs divers et variés (*distance, manque de temps, scepticisme à la seconde main, faible sensibilité*

à la prévention des déchets...), la fréquentation par tous des structures/événements du réemploi n'est pas forcément effective.

Chaque journée de troc d'objets réemployables entre les agents, sera l'occasion de sensibiliser, voir convaincre ou engager progressivement les indécis et les sceptiques à la prévention des déchets.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Inciter les EPCI de collecte à l'action ;
- > Apporter un appui-conseil et assurer la veille technique et règlementaire ;
- > Concevoir les supports de communication.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Communiquer auprès des collectivités sur l'initiative et identifier les collectivités volontaires à l'action ;
- > Mobiliser le personnel de la collectivité organisatrice ;
- > Communiquer en amont et en aval de chaque journée organisée ;
- > Coordonner la mise en œuvre de l'action ;
- > Veiller à la pesée des objets collectés et réemployés ;
- > Assurer la logistique.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres dédiées entre Evolis 23 et les EPCI de collecte/an ;
- > Nombre de collectivités mobilisées/an ;
- > Nombre de journée organisées/an ;
- > ETP consacré à l'action par chaque EPCI et mairies ;
- > Budget consacré à l'action/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre de journée organisées/an ;
- > Nombre et nom des collectivités participantes/an ;
- > Nombre d'agents participants/an ;
- > Quantité d'objets collectés et de déchets évités (objets réemployés)/an.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **0,91 kg/hab**

#### Facteurs de réussite

- > Implication des élus et de la direction de chaque collectivité ;
- > Mobilisation du personnel (*large communication en interne*) ;
- > Identification de la réduction des déchets comme un des indicateurs de résultat de l'administration territoriale.

## Fiche Action 7.2 ECO-EXEMPLARITÉ

### Organiser des journées de don ou vente à tarif réduit aux usagers

#### OBJECTIFS

- > Donner l'exemple aux usagers sur la pratique du réemploi
- > Sensibiliser les usagers à l'allongement de la durée de vie des objets
- > Détourner des déchèterie des objets réemployables

#### CIBLES

- > Tout public (*hors usagers aux motivations commerciales*)

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le renouvellement de biens matériels est pratique courante dans les services publics. Acteur public de la prévention des déchets, l'administration territoriale se donnera à

travers l'organisation de ces journées, des occasions de montrer l'exemple, de sensibiliser les usagers et de communiquer autrement sur la prévention des déchets.

#### MISE EN OEUVRE

##### PILOTE : Evolis 23 et EPCI de collecte

##### > Rôle d'Evolis 23 :

- > Inciter les EPCI et leurs communes à l'action ;
- > Apporter un appui-conseil et assurer la veille technique et réglementaire ;
- > Concevoir les supports de communication et les transmettre aux EPCI.

##### > Rôle des EPCI de collecte :

- > Recueillir les garanties légales pour organiser ces journées ;
- > Inventorier et réaliser la pesée des objets réemployables dont la collectivité n'a plus utilité ;
- > Communiquer en amont et en aval de chaque journée ;
- > Assurer la logistique et la diffusion de la communication.

##### Facteurs de réussite

- > Implication des élus et de la direction de chaque collectivité ;
- > Large diffusion d'une communication adaptée ;
- > Identification de la réduction des déchets comme un des indicateurs de résultat de l'administration territoriale.

##### Indicateurs de moyens

- > E TP consacré par chaque EPCI et mairies ;
- > Types de communication d'Evolis 23 vers les EPCI de collecte et leurs communes adhérentes ;
- > Budget alloué à l'action d'ici à fin décembre 2030/an.

##### Indicateurs de résultats

- > Nombre et noms des collectivités participantes/an ;
- > Nombre de journées organisées/an ;
- > Quantité de déchets évités (objets réemployés)/an ;
- > Recettes éventuelles/an.

##### Potentiel de réduction des déchets

- > **0,36 kg/hab**

## Instaurer une facturation du service aux usagers en fonction de leur production de déchets, avec un principe de solidarité

### OBJECTIFS

- > Responsabiliser les usagers face à leurs modes de consommation et de production des déchets (OMr en l'occurrence) ;
- > Mettre en place des mesures incitatives et pédagogiques de réduction des OMr ;
- > Atteindre 135 kg/hab OMr pour accéder à tarif préférentiel à la nouvelle unité de valorisation énergétique de Limoges ;
- > Maîtriser le coût de traitement des OMr.

### CIBLES

- > Particuliers

### DESRIPTIF DE L'ACTION

Le service public de gestion des déchets dans les EPCI de collecte est financé jusqu'alors par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et donc basé uniquement sur la valeur du foncier, sans tenir compte du nombre de personnes dans le foyer et de la quantité de déchets produite. La quantité d'ordures ménagères résiduelles s'en trouve très élevée (233 kg/hab dont plus de 50% de déchets compostables, d'emballages et de produits alimentaires comestibles).

Il s'agira pour le service public de mettre en place un dispositif incitant les usagers à réduire leurs OMr, tout en

les accompagnant. Ainsi, la facturation aux ménages de la gestion de leurs déchets sera effectuée sur la base du service rendu (en fonction de la quantité de déchets produits par chacun). Toutefois, au regard des disparités économiques et du pouvoir d'achat entre les ménages (facteur limitant bien des fois à la pratique de certains gestes de prévention pour leurs ménages à faible pouvoir d'achat), cette facturation incitative sera définie de sorte que la contribution financière des ménages aisés diffère de celle des ménages les plus pauvres, dans un esprit de solidarité entre les ménages.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : chaque EPCI de collecte

- > Communiquer auprès des élus pour recueillir l'adhésion de principe des organes délibérants ;
- > Réaliser l'étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative ;
- > Réaliser des échanges de retours d'expériences ;
- > Choisir la forme de facturation incitative adaptée au contexte local ;
- > Communiquer auprès des usagers ;
- > Réaliser les investissements et recrutements nécessaires en fonction de la forme de facturation incitative retenue ;

#### Rôle d'Evolis 23 :

- > Inciter (réunion, mail, etc.) chaque EPCI de collecte à la mise en place d'une facturation incitative ;
- > Apporter un appui-conseil et technique à chaque EPCI de collecte dans le déploiement de ce dispositif.

#### Facteurs de réussite

- > Large communication auprès des élus et des ménages ;
- > Adhésion et implication forte de la majorité des élus ;
- > Choix de la forme de facturation incitative adaptée au contexte local ;
- > Choix et mise à disposition des moyens matériels, techniques et humains adéquats ;

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre de rencontres d'incitation des EPCI de collecte par Evolis 23/an ;
- > Nombre de réunions dédiées en interne par chaque EPCI de collecte ;
- > Budget alloué par chaque EPCI de collecte ;
- > Nombre d'études de faisabilité lancées /réalisées ;
- > Nombre de délibérations de principe prises pour une facturation incitative ;
- > Nombre et noms des EPCI de collecte accompagnés ;
- > ETP consacré par Evolis 23/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre et noms des EPCI de collecte en facturation incitative /an ;
- > Taux de couverture du territoire en facturation incitative ;
- > Evolution des performances de collectes des OMr et emballages sur le territoire/an.

#### Points de vigilance

- > Election municipale de 2026 ;
- > Moyens humains et financiers ;
- > Pression sociale ;
- > Instabilité politique locale.

#### Potentiel de réduction des déchets

> **73 kg/hab**

## Instaurer une redevance spéciale incitative pour les professionnels

### OBJECTIFS

- > Responsabiliser les professionnels face à leurs modes de consommation et de production des déchets (OMr en l'occurrence) ;
- > Mettre en place des mesures incitatives et pédagogiques de réduction des OMr ;
- > Atteindre 135 kg/hab OMr pour accéder à tarif préférentiel à la nouvelle unité de valorisation énergétique de Limoges ;
- > Maîtriser le coût de traitement des OMr.

### CIBLES

- > Professionnels

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Tout comme pour les particuliers, les professionnels (à l'exception, pour partie, de deux EPCI de collecte) sont facturés via la TEOM pour la prise en charge de leurs déchets par le service public.

Le particulier se retrouve à financer en partie la gestion des déchets des professionnels et la quantité d'ordures ménagères résiduelles est très élevée (233 kg/hab dont plus de 50% de déchets compostables, d'emballages et de produits alimentaires comestibles). Afin de corriger

cette injustice et parvenir à 135 kg/hab d'OMr d'ici 2030. Le service public mettra en place un dispositif incitatif exclusivement applicable aux professionnels, qui consistera à facturer ces derniers en fonction du service de collecte et de traitement des déchets qui leur aura été rendu.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : chaque EPCI de collecte

- > Communiquer auprès des élus pour recueillir l'adhésion de principe des organes délibérants ;
- > Réaliser l'étude de faisabilité ;
- > Réaliser des échanges de retours d'expériences ;
- > Répertoire et rencontrer les usagers non ménagers pour évaluer leurs besoins en bacs ;
- > Communiquer auprès des professionnels ;
- > Réaliser les investissements et recrutements nécessaires ;

#### Rôle d'Evolis 23 :

- > Inciter (réunion, mail...) chaque EPCI de collecte à la mise en place d'une redevance spéciale incitative ;
- > Apporter un appui-conseil et technique à chaque EPCI de collecte dans le déploiement de ce dispositif.

#### Autres partenaires

- > La Région Nouvelle Aquitaine ;
- > ADEME.

#### Facteurs de réussite

- > Large communication auprès des élus ;
- > Adhésion et implication forte de la majorité des élus ;
- > Large communication auprès des professionnels.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre d'études de faisabilité lancées ;
- > Nombre d'études de faisabilité réalisées ;
- > Nombre de délibérations de principe adoptées ;
- > Nombre de rencontres d'incitation des EPCI de collecte par Evolis 23/an ;
- > Nombre de réunions dédiées en interne par chaque EPCI de collecte d'ici fin 2030 ;
- > Budget alloué par chaque EPCI de collecte ;
- > ETP consacré par Evolis 23/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre et noms des EPCI accompagnés /an ;
- > Nombre et noms des EPCI ayant mis en place la redevance spéciale incitative ;
- > Répertoire des professionnels soumis à la redevance spéciale incitative dans chaque EPCI/an ;
- > Evolution de la quantité de déchets collectés par flux chez les professionnels/an.

#### Points de vigilance

- > Election municipale de 2026 ;
- > Moyens humains et financiers ;
- > Pression sociale ;
- > Instabilité politique locale.

#### Potentiel de réduction des déchets

> 16 kg/hab

## Instaurer une obligation aux ménages de présenter leurs Ordures Ménagères en sacs transparents

### OBJECTIFS

- > Responsabiliser les usagers face à leurs modes de consommation et de production des déchets (OMr en l'occurrence) ;
- > Mettre en place des mesures coercitives et pédagogiques de réduction des OMr ;
- > Atteindre 135 kg/hab OMr pour accéder à tarif préférentiel à la nouvelle unité de valorisation énergétique de Limoges ;
- > Maîtriser le coût de traitement des OMr ;
- > Améliorer la performance de collecte des emballages ;
- > Respecter l'obligation du tri à la source des biodéchets.

### CIBLES

- > Particuliers

### DESRIPTIF DE L'ACTION

En l'absence de mesures coercitives favorables à la réduction des déchets, la quantité d'OMr est très élevée (233 kg/hab, dont plus de 50% de déchets compostables, d'emballages et de produits alimentaires comestibles). Un manque à gagner important pour les EPCI, de collecte tant à cause de l'importance de la quantité d'OMr à faire traiter, la perte de soutien sur les emballages auprès de CITEO et de recettes sur les emballages auprès des repreneurs de matériaux à cause

de la faible performance de collecte des emballages ménagers.

À cet effet, il s'agira de remplacer les bacs de collecte des OMr par des sacs transparents individuels par foyer. La caractérisation visuelle qui se fera par les ripeurs lors de la collecte permettra d'opposer un refus de collecte à tout sac poubelle d'OMr contenant des déchets indésirables tels les biodéchets, les recyclables, les déchets verts, etc.

### MISE EN OEUVRE

#### PILOTE : chaque EPCI de collecte

- > Réaliser l'étude de faisabilité ;
- > Communiquer auprès des élus pour recueillir l'adhésion de principe des organes délibérants ;
- > Réaliser auprès d'autres EPCI des échanges de retours d'expériences ;
- > Réaliser les enquêtes auprès des usagers sur le dispositif ;
- > Communiquer auprès des usagers ;
- > Actualiser le règlement de collecte ;
- > Réaliser les investissements et les recrutements nécessaires, si besoin ;

#### Rôle d'Evolis 23 :

- > Inciter (réunion, mail...) chaque EPCI de collecte à la mise en place de l'obligation ;
- > Apporter un appui-conseil et technique à chaque EPCI de collecte dans le déploiement de l'action.

#### Facteurs de réussite

- > Large communication auprès des élus et des usagers ;
- > Pleine adhésion des agents de collecte ;
- > Adhésion et implication forte des élus ;
- > Choix et mise à disposition des moyens matériels, techniques et humains adéquats.

#### Indicateurs de moyens

- > Nombre d'études de faisabilité lancées ;
- > Nombre d'études de faisabilité réalisées ;
- > Nombre de délibérations de principe adoptées ;
- > Nombre de rencontres d'incitation des EPCI de collecte par Evolis 23/an ;
- > Nombre de réunions dédiées en interne par chaque EPCI de collecte d'ici fin 2030 ;
- > Budget alloué par chaque EPCI de collecte ;
- > Nombre et noms des EPCI accompagnés /an ;
- > ETP consacré par Evolis 23/an.

#### Indicateurs de résultats

- > Nombre et noms des EPCI ayant mis en place cette obligation ;
- > Règlement de collecte modifié et intégrant cette obligation ;
- > Evolution des performances de collecte OMr et REC/an.

#### Points de vigilance

- > Election municipale de 2026 ;
- > Moyens humains et financiers ;
- > Pression sociale ;
- > Instabilité politique locale.

#### Potentiel de réduction des déchets

- > **Non déterminé**